

**Loïc Prud'homme**

Député de Gironde

---

M. CAMBON  
Président du Club de l'Europe  
Paris, le 2 août 2017

Objet : Lettre ouverte faisant suite aux invitations à des dîners-débats du Club de l'Europe en partenariat avec Syngenta.

Monsieur,

La France Insoumise soutient le projet d'une agriculture écologique et paysanne<sup>1</sup>. Cette position est également celle de l'ONU dans son rapport sur le droit à l'alimentation du 27 janvier 2017<sup>2</sup>.

Cela n'est pas compatible avec le modèle de société que promeut l'entreprise Syngenta, partenaire de vos « Dîners-débats » du 26 septembre et du 8 novembre prochain auquel vous m'invitez.

Syngenta est le premier producteur mondial de pesticides<sup>3</sup> tel que notamment: le Paraquat (interdit dans l'UE depuis 2007<sup>4</sup>), l'Atrazine (interdit dans l'UE depuis 2004<sup>5</sup>) et le Thiaméthoxame (Néonicotinoïde, interdit temporairement dans l'UE depuis 2014 pour l'utilisation en plein champ<sup>6</sup>).

Ces produits interdits dans l'Union Européenne en raison de leur toxicité pour les êtres humains et de leur nocivité pour l'environnement sont encore commercialisés par Syngenta dans d'autres parties du Monde<sup>7</sup>.

Syngenta est également le troisième producteur mondial de semences<sup>8</sup>, dont des semences génétiquement modifiées (OGM) et de semences brevetées. Nous ne pouvons que nous opposer à ces types de semences pour des raisons d'éthiques, de santé publique et de condition de travail des agriculteurs.

Enfin, Syngenta entretient une attitude ambiguë vis-à-vis de la justice française.

Le 21 novembre 2011, l'entreprise Syngenta a dissout sa filiale Syngenta Seeds Holding au moment même où éclatait une affaire d'épandage de semences avariées enrobées de pesticides (notamment des néonicotinoïdes), laissant porter toute la charge de l'accusation d'« *Élimination de déchets pouvant produire des effets nocifs sur l'environnement* » au seul agriculteur qui avait pratiqué cet épandage contre une rétribution de la filiale de Syngenta. Cet agriculteur a été condamné pour ces faits avérés, mais Syngenta n'a pas été inquiétée au motif que la filiale Syngenta Seeds Holding n'existait plus au moment du procès<sup>9</sup>.

Nous trouvons ces agissements, qui ressemblent fortement à une stratégie pour ne pas être inquiété en justice, intolérables.

Pour toutes ses raisons, il n'est pas question que je participe à ce que vous présentez comme « une rencontre en petit comité [qui] a pour vocation de réunir des personnalités d'horizons divers afin de leur offrir la possibilité d'échanger leurs points de vue et réflexions au cours d'une discussion libre » où « sont conviés, principalement, des membres de cabinets ministériels et de l'administration centrale, des parlementaires français, des professionnels du secteur, ainsi que des représentants de la société civile » organisé par votre organisation « Le Club de l'Europe » en partenariat avec Syngenta sur les thèmes « Les États Généraux de l'alimentation : une des solutions aux maux de la société française ? » et « En quoi l'Europe peut-elle aider les pays en développement, et plus particulièrement les pays africains, à développer leur agriculture et leur système agroalimentaire ? ».

Loïc Prud'homme  
Député de Gironde

- 
- [1 Livret Agriculture du programme l'Avenir en Commun](#)
  - [2 Rapport de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation ONU 27 janvier 2017](#)
  - [3 <http://www.courrierinternational.com/article/industrie-rachat-de-syngenta-par-chemchina-un-producteur-de-pesticides-xxl>](http://www.courrierinternational.com/article/industrie-rachat-de-syngenta-par-chemchina-un-producteur-de-pesticides-xxl)
  - [4 Le tribunal annule la directive autorisant le paraquat comme substance active phytopharmaceutique - 11 juillet 2007](#)
  - [5 <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1501512438890&uri=CELEX:32004D0248>](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1501512438890&uri=CELEX:32004D0248)
  - [6 <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1501512547420&uri=CELEX:32013R0485>](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?qid=1501512547420&uri=CELEX:32013R0485)
  - [7 <https://reporterre.net/La-France-exporte-en-Afrique-l-atrazine-un-pesticide-interdit>](https://reporterre.net/La-France-exporte-en-Afrique-l-atrazine-un-pesticide-interdit)
  - [8 <http://fr.reuters.com/article/companyNews/idFRL8N1JO3AZ>](http://fr.reuters.com/article/companyNews/idFRL8N1JO3AZ)
  - [9 <https://reporterre.net/Il-pollue-il-disparait-la-ruse-du-semencier-Syngenta-Seeds-pour-echapper-a-son>](https://reporterre.net/Il-pollue-il-disparait-la-ruse-du-semencier-Syngenta-Seeds-pour-echapper-a-son)